AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL

DÉCISION DU COLLÈGE DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL

Décision 2010-08 du 12 avril 2010

Composition du comité d'audit de l'Autorité de contrôle prudentiel

LE COLLÈGE EN FORMATION PLENIERE

Vu le Code monétaire et financier, notamment l'article R.612-12,

Vu le chapitre 7 du règlement intérieur de l'Autorité de contrôle prudentiel adopté le 12 avril 2010,

Vu le *décret du 15 janvier 2010* portant nomination de Monsieur Jérôme Haas, Président de l'Autorité des normes comptables ;

DÉCIDE

Article 1^{er}: Sur proposition du Président, le Collège désigne comme membres de son comité d'audit les personnes suivantes :

- Monsieur UZAN, Président,
- Monsieur VACHIA, Conseiller-maître à la Cour des comptes
- Monsieur HAAS, Président de l'Autorité des normes comptables,
- Monsieur LEMASSON.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Registre de l'Autorité.

Fait à Paris, le 12 avril 2010

Pour le Collège : Le Président,

[Christian NOYER]